



18 décembre 2019

Communiqué de presse

Le Gouvernement est en train de bâtir étape par étape un simulateur, parallèlement à l'élaboration du projet de loi sur le système universel de retraites. Pour être fiable et incontestable, ce simulateur ne peut être construit qu'au fur et à mesure que sont arrêtés les différents paramètres. En effet, la détermination des différents critères (périodes de transition, règles sur les droits familiaux, modalité d'indexation des points) fait évidemment varier les résultats possibles de chaque situation individuelle.

Pour tenir compte du caractère évolutif du projet, ces outils seront mis en ligne sur le site <https://www.reforme-retraite.gouv.fr/>, brique par brique, en 3 vagues :

- **Dès le 18 décembre, un simulateur « Suis-je concerné par la réforme ? »**, élaboré avec le GIP UNION RETRAITE qui regroupe les 42 régimes, permettra à chacun de vérifier sa situation quant à la retraite en général et à la création du système universel en particulier. Il permettra :
 - de vérifier si on est ou non concerné par la réforme,
 - et de voir la répartition entre la retraite calculée selon les règles actuelles et la retraite du système universel pour tous ceux qui auront une partie de carrière dans les deux systèmes.

Des liens permettant de vérifier l'état actuel de sa carrière et la liste des régimes dans lesquels des droits sont aujourd'hui constitués seront disponibles. En parallèle, [plusieurs cas types](#) présentant des carrières de salariés, de fonctionnaires, d'artisans, de commerçants, de professions libérales et d'agriculteurs seront mis en ligne, pour illustrer les effets de la création du système universel sur des situations individuelles comparables à celles de beaucoup de Français.

- **Le 22 janvier 2020, jour de l'examen du projet par le Conseil des ministres**, le prototype de simulateur fonctionnera avec plus de 150 situations individuelles. Il sera rapidement complété pour atteindre 300 situations individuelles, voire davantage.
- **Un simulateur individuel exhaustif sur les données personnelles de carrière** de chaque Français sera disponible courant 2020.

Le projet de loi relatif à la création du système universel de retraite sera présenté en conseil des ministres en janvier 2020. Comme le Gouvernement s'y est engagé, il sera voté d'ici l'été.